

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

19 février 2021 – Visioconférence

Présents : Charlotte MOUCHON, Odile BLANCHET, Véronique MOUFLE, Patrick BONNIN, Olivier DOBIGNY, Serge NIMESGERN, Christian NIVELON, Serge GOENAGA,, Patrick BLANCHART, Patrick LE CROM.

Excusés : Jean-Luc GEORGEL, Daniel HUREAU.

Point 1 – Pilotage : Ouverture de la réunion, calendrier 2021.

Charlotte MOUCHON présente et propose aux membres l'ordre du jour avec les sujets à aborder au cours de la CPS ainsi que d'autres points divers pouvant être abordés.

La CPS partage les retours du sondage pour programmer les réunions de mars à décembre 2021.

- **Dates des réunions.**

- **13 et 14 avril à Ronchin** ou le **14 avril en visioconférence**,
- **6 et 7 juillet à Dijon**,
- **26 et 27 août à Angoulême** ou à **Bordeaux** : Patrick Bonnin sollicitera Alain Morisson pour savoir si un accueil est possible en amont du challenge national de pétanque,
- **12 et 13 octobre à Xonrupt-Longemer** en amont des journées DASCE,
- **16 et 17 décembre à Colmar** : Serge Nimesgern sollicitera l'ASCE 68 pour savoir si un accueil est possible.

La CPS informera le CDF des dates de réunions CPS.

Les réunions en présentiel doivent être privilégiées car en visioconférence beaucoup de problèmes de connexion et moins confortable pour traiter les dossiers correctement.

Point 2 – AG 2021 : Bilan « sports » 2020 et orientations 2021

C. Mouchon fait un point sur le contenu du bilan sport pour le dossier n°2.

La CPS est en attente des directives éventuelles du CDF pour la présentation des rapports moraux. Si le CDF ne donne aucune directive, la CPS partira sur la même formule que l'année dernière avec un scénario avec des questions/réponses à organiser entre les membres de la CPS présents au congrès.

Le bilan des micro-trottoirs de l'unique challenge sportif 2020 : enduro carpes d'octobre, est en cours de réalisation. Dans ce bilan vidéo, une information sera faite sur les cinq challenges proposés qui n'ont pu avoir lieu.

Les orientations 2021 au niveau des sports sont partagées, elles concernent :

- le sport santé ouvert à tous,
- le sport responsable,
- l'appui et l'aide du secteur sports auprès des URASCE et des ASCE au quotidien,
- la formation de formateur/animateur sportif en lien avec la thématique «**sport santé**» et «**sport responsable**», afin d'obtenir un agrément jeunesse et sport.

Point 3 – Le budget : Projet de budget challenges sport 2021 et aides fédérales sportives

P. Bonnin présente le tableau des aides GMF 2021. La dotation de partenariat est divisée par 6 soit **416,66 €/challenge** et la dotation coupes est à ajuster. Elle varie en fonction du challenge.

P. Bonnin mettra à jour le tableau des aides.

Question de la ré évaluation des **180 €** maximum par participant sportif sur un challenge : aujourd'hui, au niveau des administrations, les remboursements passent respectivement de **60 à 70€ pour les nuitées et de 15,25 à 17,50 € pour les repas**. Plusieurs organisateurs de challenges ont sollicité la CPS pour revoir le montant maximum.

La CPS n'est pas favorable a une augmentation, cela impliquerait un coût supplémentaire à la charge des participants sportifs.

La CPS sollicitera le CDF pour la réintégration de la buvette dans le budget prévisionnel. Cela permettra d'être en conformité par rapport au contrôle que nous pourrions avoir, tout en diminuant le coût du participant sportif. Le modèle de budget prévisionnel préparé par C. Nivelon sera à actualiser en fonction de la décision du CDF.

A l'issue de cette réunion, la CPS reviendra vers l'ASCE 16 pour lui communiquer l'information sur l'évolution éventuelle de ces montants.

Une réflexion est portée autour de la communication concernant l'aide versée pour une manifestation nationale et la question concernant l'aide au transport : ce sujet sera abordé au CDF.

La CPS proposera de mettre en exergue ces aides dans les dossiers d'inscription aux challenges. Question d'intégrer l'information dans la rubrique « sports » et « culture » avec un renvoi à la rubrique « entraide ».

Point 4 – DASCE 2021 et histoire des sports : Atelier «sports» et animations

Décision CDF n°2021-03

Le comité directeur fédéral a donné son accord de principe pour la tenue des journées DASCE les **14 et 15 octobre 2021 à Xonrupt-Longemer - 88** (organisation URASCE Est).

Rappel CR CPS du 18/12/20

Le sujet de l'**atelier sport sera dédié au « sport et à la santé »** comme discuté lors de la réunion CPS d'octobre 2020.

Dans la continuité des précédents ateliers, il est proposé d'animer une **séance autour des maux du bureau et plus largement sur l'ergonomie des postes de travail**. Elle serait couplée avec une **session sur les gestes qui sauvent** qui paraît opportun.

Les prestataires locaux peuvent donc être sollicités et notamment en lien avec les CVRH de proximité. En parallèle, O.Blanchet se charge de contacter Mathilde Borel pour connaître ses disponibilités.

Suite aux derniers échanges relatifs à l'application pour le suivi des inscriptions pour le challenge national de pétanque 2021, les présentations du logiciel de suivi des inscriptions et de la facturation pour la pétanque et du logiciel pour la gestion de challenge de sport collectif pourraient être présentées.

Pour **allier le sport et la culture**, suite au lancement en janvier 2021 d'une **actualité mensuelle autour de l'histoire des sports**, les **sujets/sports définis et les contributeurs** sont les suivants pour la suite de l'année :

- **fitness (Véronique/mars),**
- **histoire des JO (Christian/avril),**
- **yoga (Charlotte/mai),**
- **rugby (Christian/juin ou juillet),**
- **tennis (Jean-Luc/ si le quiz est établi en été).**

Point 5 – Challenges : Dossiers 2021

En préambule : partage des informations quant aux représentants fédéraux et CPS sur les challenges 2021.

- **Golf** : ASCE 73 du **28 au 30 mai** . Les inscriptions sont lancées. La clôture des inscriptions est fixée au 29 mars. Pas d'inscrit à ce jour. P Le Crom fera une relance d'ici le 1er mars pour le challenge national de golf.

- **Enduro carpes** : ASCE 57 du **4 au 6 juin**. Les inscriptions sont lancées. La clôture des inscriptions est fixée au 22 mai. Des inscriptions ont déjà été enregistrées.

- **Défi nature : URASCE Auvergne** - ASCE 43 du **18 au 20 juin**. Le challenge sera probablement reporté en raison des problématiques en lien avec la structure d'accueil et la crise sanitaire.

- **Pétanque** : ASCE 16 du **27 au 30 août**. Échange sur les suites à donner autour de la problématique soulevée par Julien Bellengier, ASCE 62, en lien avec le lancement des inscriptions pour le challenge national de pétanque et la mise en conformité par rapport à la **réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD)**.

Les adaptations à prévoir pour l'application d'inscription en ligne seraient les suivantes en sachant que nous sommes dans le cas d'une application où les données à caractère personnel sont saisies par les personnes concernées elles-mêmes.

Dans cette configuration, il est intéressant de profiter de l'interaction avec les personnes pour introduire une fenêtre pour les informer des dispositions prises et pour leur demander leur consentement :

- 1 – Information des personnes : rendre accessible via un lien ou un bouton une fenêtre expliquant :
- les modalités proposées pour permettre à une personne de corriger les données qui la concernent,
 - les modalités proposées pour permettre à une personne de demander l'effacement des données qui la concernent,
 - les modalités proposées pour permettre à une personne de récupérer les données qui la concernent (portabilité), si cette fonction peut avoir un sens (quid pour ce challenge ?).
 - la durée de conservation des informations à caractère personnel.

2 – Recueil de consentements :

Avant la validation des informations à caractère personnel, intégrer une case à cocher (décochée par défaut) pour recueillir le consentement de la personne :

«J'accepte le stockage et le traitement de mes informations personnelles à des fins d'organisation du challenge national de pétanque 2021», pour une durée de X mois ou mettre que ces données seront détruites au 31 décembre 2021 comme suggéré précédemment.

Si besoin, ajouter une autre case à cocher (décochée aussi par défaut) pour recueillir l'aval de l'inscrit pour la réutilisation de ses données à caractère personnel **«J'autorise l'ASCE/FNASCE à réutiliser mes coordonnées pour (préciser l'usage, autre que celui du traitement)»** pendant une durée de X mois.

S. Goenaga prendra contact d'ici le 15 mars avec le conseiller juridique de la FNASCE pour s'assurer que nous sommes en conformité avec le règlement avec cette adaptation.

La mise en ligne du challenge de pétanque a été décalée à début avril. Les inscriptions seraient ouvertes jusqu'à début/mi-juillet.

- **Karting** : ASCE 17 du **10 au 12 septembre**. La validation du dossier est en attente.

- **Arts martiaux** : ASCE 59. Le challenge est annulé en 2021.

- **Bowling** : ASCE 59 du **8 au 10 octobre** à Villeneuve d'Ascq. En attente de l'actualisation du budget prévisionnel.

Point 6 – Challenges : Dossiers 2022

- **Ski alpin** : ASCE 73 du **7 au 9 janvier** à Chambéry. S. Goenaga est le référent pour le dossier.

- **Trail** : ASCE 34 du **29 au 30 janvier** à Pignan. JL. Georgel est le référent pour le dossier. La CPS partage des éléments envoyés par l'ASCE 34.

En préambule : avis favorable pour une arrivée le samedi midi, les 160 € pour un sportif représente un coût un peu élevé pour les repas et une nuitée au regard de la durée du challenge.

Les conseils / questions / points à vérifier / à ajouter / compléter par l'ASCE 34 sont les suivants :

- S'assurer que les photos soient libres de droit sur le dossier de présentation du challenge et ne pas oublier d'en préciser la référence (<http://www.fnasce.org/utilisation-des-photos-images-dessins-et-autres-a49923.html>).

- Les informations touristiques sont claires et suffisantes, si possible mettre un lien vers l'office de tourisme local.

- La CPS se pose la question de la mise à disposition/organisation de navette entre l'hébergement et le lieu de départ du trail.

- Pour la mise en ligne des inscriptions, le calendrier doit être défini à partir du calendrier d'inscription à la manifestation.

- Quid de l'intégration d'une équipe joëlette pour accueillir les personnes à mobilité réduite. La CPS propose de se renseigner auprès de Sandrine Broyart pour savoir si une équipe existe.

- **Triathlon** : ASCE 11 du 21 au 22 mai à Carcassonne. P. Le Crom est le référent pour le dossier.

- **Ze raid dingue** : ASCE 35 Landaul. Odile est la référente pour le dossier. Etant donné qu'aucune lettre de candidature n'a été envoyée en 2021, ce challenge ne figurera plus sur le site.

P. Bonnin proposera lors d'une prochaine réunion CPS une procédure pour expliquer à des futurs organisateurs de challenge sportifs nationaux comment consolider et présenter leur dossier de challenge national sportif.

Sur les dossiers de présentation, la présentation des lieux touristiques devra renvoyer au site des offices de tourisme (problématique de droit à l'image). P. Le Crom modifiera le modèle sur le site.

La fiche d'inscription à un challenge national sportif sera mise à jour pour ajouter la question «membre actif» ou « ayant droit » afin de faciliter le travail de contrôle de la CPS.

En parallèle, O. Santaoloria sera sollicité pour savoir s'il serait possible de mettre en visibilité les ayants-droits dans Angela pour faire la recherche par le nom.

Point 7 – Défi et animation sport à distance : Défi sport « Questions insolites ou pas sur des challenges nationaux sportifs » ou « Les membres de la CPS vous posent leurs questions... »

L'idée a été proposée en avril 2020 et consisterait à lancer un concours avec des questions sur les challenges passés depuis la création de la FNASCE. Pour cela, la CPS partage les idées de questions judicieuses à poser recueillies l'année dernière ainsi que le règlement préparé par P. Le Crom.

Ce défi sera mis en ligne au printemps.

Point 8 – Amélioration continue pour les challenges : Capitalisation des points de succès et des réflexes à avoir au regard des derniers challenges

Rappel du CR du 18/12/20

Le **document de capitalisation des points de succès et des réflexes à avoir au regard des derniers challenges** est partagé en séance.

Dans l'onglet 1, autour des sujets communs à tous les challenges, P. Le Crom mettra à jour le document avec une colonne « point de succès » et une colonne « point d'amélioration ».

Dans l'onglet 2, relatif au zoom spécifique sur les challenges, seules les informations concernant un challenge en particulier (non présente dans l'onglet 1) y figureront. Ainsi aucun élément relatif à l'onglet 1 ne se retrouvera dans cet onglet 2.

Pour les **inscriptions aux challenges sportifs nationaux**, la CPS proposera aux ASCE une aide via le bureau de Paris pour la **gestion de la recevabilité des inscriptions aux challenges nationaux**. Lors de la validation du dossier, le choix serait donné à l'ASCE ou l'URASCE organisatrice. Ce sujet a été partagé en CDF. Il convient désormais de détailler le processus. Quelques mises à jour à prévoir sur le document :

- Organisation des navettes et le retour des personnes en sécurité à l'issue des soirées.
- Une colonne contact sera ajoutée avec un lien dans l'onglet 2.
- Les couleurs de fond seront supprimées.

Point 9 – Sport responsable : Défi sportif responsable

Rappel CR CPS du 18/12/20

La vie sportive au sein de la FNASCE oriente son activité et son implication à travers ces trois thématiques :

- **l'écoute et le soutien des ASCE,**
- **les actions d'animation du secteur sport,**
- **et la démonstration que le sport est un sujet social de cohésion, d'égalité et de qualité de vie.**

A travers ces engagements, le **sujet du «sport responsable» est prégnant**. L'idée sera de développer en 2021 un **défi ouvert aux ASCE organisatrice de challenges locaux, régionaux ou nationaux voire de manifestations sportives récurrentes au niveau local afin de mettre en valeur celles qui organisent leurs manifestations dans une démarche de «sport responsable»** avec le souci de l'éco-responsabilité.

Quelques idées préalables partagées :

- améliorer l'accessibilité dans le sport,
- acheter un local,
- faciliter l'insertion et la reconversion vers le monde du travail,
- promouvoir des modes de transports verts et durables,
- mettre le « sport santé » en avant,

-...

Les associations sportives qui adoptent et font adopter des pratiques responsables au quotidien impactent directement et positivement les comportements. C'est pourquoi la CPS souhaite mettre en valeur et encourager ces initiatives locales au service de tous.

Point 10 – Connaissance mutuelle, amélioration continue, cartographie des activités sportives proposées au sein des ASCE, retour sur les premiers résultats de l'enquête

Rappel CR CPS du 18/12/20

72 ASCE ont répondu à l'enquête. La CPS échange sur les retours.

P. Le Crom relancera les ASCE ayant fait plusieurs retours pour statuer sur les réponses au sujet des activités sportives (parfois retours divergents).

Dans un second temps, le bilan final fera notamment apparaître les activités sportives proposées dans chaque ASCE, le diagramme des activités sportives proposées par nombre.

P. Le Crom actualisera la liste des ASCE ayant répondu à l'enquête.

Un tableau sera constitué pour effectuer une relance personnalisée. L'idée est d'établir un tableau à 4 colonnes : la liste des ASCE (colonne 1) n'ayant pas répondu avec les contacts mail du vice-président sports (colonne 2) et du président (colonne 3), ainsi que le renseignement de l'adresse mail de la boîte ASCE (colonne 4).

Point 11 – Questions diverses

Nouvelles activités sportives : P. Bonnin sollicitera l'ASCE 13 pour savoir si leur nouvelle activité kayak peut être valorisée sur le site de la FNASCE.

Lettre fédérale : échange sur le message de communication du logo visuel pour le secteur « sports ».

